



Imprimerie Beeger SA
13, rue de l'Industrie
1950 Sion

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

COMMUNE DE SAVIESE

mise à l'enquête publique

Modification partielle du plan d'affectation de zones

Conformément à l'article 34 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, modifiée le 15 juin 2012, l'Administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique, durant 20 jours, la modification partielle du plan d'affectation de zones au lieu-dit "Oure" (complément de zone de constructions et d'installations publiques pour l'aménagement d'une zone de détente et de sports).

Les documents y relatifs peuvent être consultés auprès de l'administration communale, bureau du service technique, pendant les heures d'ouvertures officielles.

Ont qualité pour former opposition, les personnes touchées par les mesures d'aménagement et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Les oppositions, dûment motivées doivent être adressées par écrit au conseil communal dans les vingt jours dès la présente publication.

Celui qui n'a pas formé opposition dans les délais ne peut plus faire valoir ses droits dans la procédure, sauf si des modifications éventuelles sont apportées ultérieurement au plan d'affectation des zones et au règlement des constructions et des zones.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En vous remerciant de votre obligeance, nous vous présentons, Messieurs, nos meilleures salutations.

COMMUNE DE SAVIESE

Le Secrétariat communal

La Secrétaire

M.-N. Reynard

La Collaboratrice

I. Héritier